

21 sep 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 septembre 2006](#)

SNCB

Modification des statuts de la SNCB à la suite de l'augmentation du capital social

Modification des statuts de la SNCB à la suite de l'augmentation du capital social

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre du Budget et de la Protection de la Consommation et de M. Bruno Tuybens, Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB). Le projet a pour but de modifier les statuts de la SNCB à la suite de l'augmentation du capital social sans émission de nouvelles actions, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SNCB du 28 avril 2006. Le capital social est porté de 930.070.000 euros à 1.115.070.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe